

**Sujet :** [INTERNET] Contribution nquête du Public SDGC 2021-2027

**De :** Patrick GIRARD <...@...>.fr

**Date :** 15/08/2021 23:42

**Pour :** pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

**Objet: Contribution Enquête publique SDGC 2021-2027**

Bonjour,

Après avoir pris connaissance du projet de SDGC 2021-2027, je constate que le volet équilibre Faune-Flore est un véritable torchon qui ressemble étrangement à celui du précédent SDGC 2014- 2020 qui a conduit à la faillite de la régulation des populations de grands gibiers.

Sa présentation est une véritable escroquerie, car elle étale très longuement les textes de loi et décrets relatifs à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, mais ne présente aucune solution pour faire respecter cet équilibre impératif défini par la loi.

Il ne suffit pas d'exposer très longuement dans le projet de SDGC 2021-2027 des lois et décrets pour laisser croire que le sujet de l'équilibre faune-flore est traité.

Il n'en n'est rien, aucune solution de restauration de cet équilibre n'est proposée en particulier pour les secteurs les plus saccagés que le projet de SDGC continue d'ignorer.

Bien au contraire, et en pratique nous allons lister les dernières résolutions qui auraient du s'inspirer de ce projet SDGC 2021-2027 et prises depuis ces dernières semaines et en particulier les décisions du dernier plan de chasse cervidés (enquête publique du 21 mai).

- sur Loudon les plans de chasse cervidés s'établissent sur des comptages tronqués alors que le bon sens exigerait qu'ils s'établissent en fonction des dégâts observés sur les forêts et l'agriculture.
- sur Loudon, les destructions de régénérations forestières se sont largement

poursuivies en 2020, et se poursuivent en 2021 à cause des excès de populations cerfs et chevreuils, les informations ont été communiquées à la Fédération des chasseurs et à l'Administration, or les plans de chasse sont restés stables s'appuyant sur des chiffres obtenus par des opérations de comptage totalement tronquées par deux facteurs : des agrainages massifs les jours de comptage, et un circuit modifié soustrayant nombre d'animaux.

- Les plans de chasse chevreuils de Loudon ont été fixés à la baisse (- 10%), alors que les dégâts forestiers s'intensifient, et que les maraîchers n'ont jamais observé autant de dégâts en 2020 et en 2021 sur leurs champs de culture.
- Les tirs d'été chevreuils ont été retardés d'un mois et demi alors que les dégâts sont excessivement intenses pendant la période de juin-juillet.
- Pour cette dernière décision, la solution est d'une très grande évidence, si on veut imposer ou retarder très fortement l'arrêt des tirs d'été, il faut réduire drastiquement les populations de chevreuils et cerfs pendant la saison de chasse afin que ceux-ci n'occasionnent plus les dégâts excessifs pendant les périodes critiques. En fait tout continue d'être fait à l'envers (c'est la France qui gagne)

Les plans de chasse continuent d'être outrageusement inadaptés sur les propriétés de chasse de Loudon et sont fixés en dépit du bon sens (Nous avons les preuves de toutes les affirmations ci-dessous)

- des sur-allocations de bracelets sont imposés sur des territoires où le gibier n'existent pas pendant la saison de chasse, car attiré par des nourrissages intenses des chasses commerciales.
- Des attributions importantes sont données sur des territoires qui n'effectuent que 10% de leurs quotas.
- Des demandes d'attribution qui ne sont absolument pas satisfaites sur certains territoires.
- Des territoires qui concentrent de grandes quantités d'animaux par nourrissage, qui limitent volontairement leurs demandes afin de capitaliser davantage leur cheptel.

Les contributions à l'enquête publique plan de chasse cervidés de mai 2021 du secteur de Loudon, ou des observations de représentants en CDCFS n'ont absolument pas été prises en compte alors que les dégâts se sont intensifiés en 2020 et se poursuivent en 2021.

Le maintien de l'agrainage, pratique qui favorise le développement des populations de cervidés et sangliers, la concentration très excessive de ces animaux sur certaines zones

qui sont quelques fois à peine chassées – réservoir artificiel transformé en zoo (route de Parigné l'Evêque à Ardenay).

L'agrainage a démontré depuis de très nombreuses années sa très grande inefficacité sur tout le pourtour du massif de Loudon. Alors pourquoi maintenir obstinément une pratique aussi nuisible et pernicieuse car incontrôlable et qui ne sera jamais contrôlée de façon irréfutable.

Le SDGC prône de façon démagogique l'écoute des acteurs de terrains, cite des lois et décrets, mais la Fédération de chasse n'en fait qu'à sa tête au grand détriment des victimes qui ne supportent plus ces décisions très arbitraires en dépit de tout respect des lois et décrets.

Au-delà de tous ces détails les victimes n'ont qu'une SEULE EXIGENCE :

**Que la Fédération des chasseurs mettent en pratique totalement les lois et décrets en faveur de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, qu'elle cite abondamment.**

**Que l'Administration exige de la Fédération des chasseurs l'application intégrale des textes législatifs de la République (qui ne sont plus respectés depuis des années dans le domaine de la gestion cynégétique.). Les forêts et l'agriculture de certains territoires meurent de ces laxismes incompréhensibles.**

En espérant que les victimes (agricoles, sylvicoles, routières, particuliers, biens publics, ..... ) de plus en plus nombreuses et exaspérées seront enfin écoutées.

Le bon sens doit l'emporter au-delà d'un SDGC totalement pourri et inadapté sur le chapitre de la gestion des équilibres faune-flore.

Cordialement,

Patrick Girard 06

